

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 23 février 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

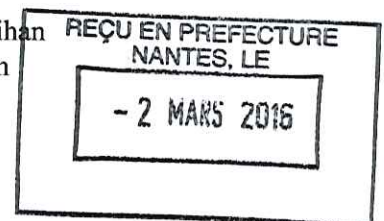
- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mr Roger MORAZIN
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine donnant pouvoir à Mme Solène MICHENOT, Présidente
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique donnant pouvoir à Mr Bernard LEBEAU
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.



Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 23 février 2016
à 14H30 à La ROCHE BERNARD

6 RESSOURCES:

Exercice 2016 : budgets : approbation

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 11 décembre 2015.

• **Section d'investissement**

Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'Administration, ce budget est présenté en excédent de la section d'investissement de 16,369 K€ avec à l'appui une programmation des investissements justifiant la nécessité de créer des réserves financières.

En dépenses : 7 774 000 €

Outre le report de l'exercice 2015 des crédits inscrits pour la maîtrise d'oeuvre de restructuration de la filière de traitement de l'usine (694 517,38 €), il est proposé d'inscrire des crédits pour des travaux de mise en sécurité de la station d'alerte du pont de Cran (36 000 €), pour lancer les travaux de restructuration de l'usine (700 482,62€), pour la restructuration du point de comptage du réservoir de Kerrouault (75 000 €) et les travaux de la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique (180 000 €).

En recettes : 24 143 000 €

Le report de l'emprunt de 4 464 780 €, réalisé pour le compte du SMG 35, l'excédent capitalisé (2 114 879,52€), le virement de la section de fonctionnement (331 800 €), l'excédent reporté de 2015 (14 922 297,69 €), le remboursement du SMG 35 (300 000 €) et la TVA récupérée (304 500 €) apportent le financement de la section.

• **Section d'exploitation : 6 526 000 €**

En dépenses, les crédits de fonctionnement restent stables, à l'exception d'une dépense nouvelle résultant de l'obligation de renforcer la protection de l'usine d'eau (marché de gardiennage) et du remboursement aux collectivités clientes d'un trop-perçu de la redevance de l'Agence de l'Eau pour 700 000 € (délibération du 23 septembre 2015). Ces dépenses seront très probablement compensées par des ventes d'eau supérieures à l'estimation figurant au budget.

En recettes, les ventes d'eau, estimées à 17 millions de m³, font l'objet d'une redevance versée par le délégataire qui s'élève à 5 500 000 €. Il est en outre proposé pour toute nouvelle convention de majorer chaque année de 2% les tarifs des antennes installées sur les réservoirs de l'IAV.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- adopte le budget annexe Eau Potable de l'exercice 2016 tel que proposé
- sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

- 2 MARS 2016